

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 16 FEVRIER 2006 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

**DESIGNE** un secrétaire de séance : Mme BECKER-MAZZERO (Algrange)

**ADOpte** le procès-verbal du conseil de communauté du 15 décembre 2005

**RETIRE** les délégations qui ont été données au bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget et à la sollicitation de subventions en recettes.

**DEBAT** des orientations budgétaires pour l'année 2006.

**DECIDE** de modifier la délégation accordée au président pour les actions en justice.

**ACCEPTE** la cession d'une surface de 3 000 m<sup>2</sup> environ (arpentage à effectuer), à la société AUTO PIECES FAMECK ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 3 000 m<sup>2</sup> environ.

**ACCEPTE** la cession d'une surface de 3 000 m<sup>2</sup> environ (arpentage à effectuer), à l'entreprise ARTHUR P ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 7,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 3 000 m<sup>2</sup> environ.

Le point relatif à la vente de terrains à la SCI WXR est reporté.

**ACCEPTE** la cession d'une surface de 4 000 m<sup>2</sup> environ (arpentage à effectuer), à l'entreprise PRODIFEN ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 4 000 m<sup>2</sup> environ.

**ACCEPTE** la décision de la Commission locale d'évaluation (CLE) réunie les 6 décembre 2005 et 25 janvier 2006, sur les principes qu'elle a dégagés suite à l'adoption de la loi du 13 août 2004 et sur les montants à retenir sur les allocations de compensation concernés.

**MODIFIE** le tableau des effectifs.

**DECIDE** de constituer, dès l'exercice 2006, les provisions prévues par la loi, en particulier, pour litige et pour garanties d'emprunt, en optant pour la budgétisation de la recette de provision en section d'investissement.

**DECIDE** de supprimer la régie d'avances et de recettes « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage », dans l'attente de la nouvelle aire du site de la Paix.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 4 598,62 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECIDE** de prendre en charge le transport de la machine soufflante de l'usine de Rombas sur le site du Haut-fourneau d'Uckange et tous les frais afférents à son stockage, de signer tous les documents nécessaires à son transfert de propriété, la convention de cession de propriété et de prendre en charge les frais de notaire.

**DECIDE** de prendre en charge les frais de l'artiste chargé de la mise en lumière du haut-fourneau d'Uckange.

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec la société anonyme centrale sidérurgique de Richemont (CSR) et EDF centrale de production thermique de Richemont (EDF).

**DECIDE** de prendre en charge les frais afférents au voyage d'étude organisé sur l'ancien site sidérurgique de Völklingen ainsi que les frais bancaires occasionnés par le paiement de cette facture.

**DECIDE** d'ajouter deux tarifs pour régulariser les inscriptions de certaines personnes à l'accès au colloque « Le passé présent, mémoire et industrie » des 17 et 18 novembre 2005.

**DECIDE** d'inscrire le projet de signalétique du patrimoine dans le contrat d'agglomération et de demander la subvention correspondante.

**APPROUVE** le règlement d'intervention qui fixe les modalités de l'aide de la communauté d'agglomération en matière de subventions aux communes et aux associations pour participer aux projets de restauration ou de réhabilitation de notre patrimoine remarquable.

**DECIDE** d'accepter le versement d'une subvention à la commune de Ranguieux pour la restauration des deux calvaires présents sur la liste du patrimoine d'intérêt communautaire.

**DECIDE** d'acquérir la verrière du café de Metz à Ranguieux, de voter les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Ranguieux ainsi que l'acte de vente.

**DECIDE** de donner son accord sur la signature d'une nouvelle convention d'objectifs avec l'AIEM, **ADOpte** les termes de la présente convention, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention y afférente et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention annuelle à l'AIEM au titre de l'année 2006.

**DECIDE** de déléguer au Bureau la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget et la sollicitation de subventions en recettes.

ooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

**DECISION N° 2005-143            29 NOVEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat définissant l'intervention de SITA Lorraine s'engageant à distribuer les calendriers de collecte sélective 2006 de la communauté d'agglomération du val de Fensch en porte à porte sur la commune de Knutange.

**DECISION N° 2005-144            3 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter les conventions définissant les prestations de VAD Solutions SA, domicilié à Luxembourg et M. Patrisse TIRABASSO, domicilié à Terville afin de réaliser un septième magazine d'information de la communauté d'agglomération du val de Fensch.

**DECISION N° 2005-145            7 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat POSTCONTACT définissant l'intervention de La Poste s'engageant à distribuer des calendriers de collecte sélective 2006 de la communauté d'agglomération du val de Fensch sur la commune de Neufchef.

**DECISION N° 2005-146            7 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat POSTCONTACT définissant l'intervention de La Poste s'engageant à distribuer des bulletins d'information Val Média n° 8 de la communauté d'agglomération du val de Fensch sur l'ensemble de son territoire.

**DECISION N° 2005-147            14 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société DM Avenir Environnement de Remiremont pour l'étude préalable à la création d'une ressourcerie.

**DECISION N° 2005-148            13 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société l'Atelier des Territoires de Metz pour l'étude de faisabilité de la piste cyclable entre Knutange et Uckange d'une durée de 7 mois.

**DECISION N° 2005-149            14 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société LTK Communication pour la conception d'une signalétique du patrimoine.

**DECISION N° 2005-150            16 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition des laboratoires de développement et de contrôle analytique Bio-Goujard pour la constitution de dossiers techniques amiante sur le patrimoine communautaire de la communauté d'agglomération du val de Fensch.

**DECISION N° 2005-151            16 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat de prestations de services présenté par la Régie de Quartier de Fameck relatif à l'enlèvement des ordures non ménagères déposées autour des containers qu quartier de Rémelange à Fameck.

**DECISION N° 2005-152            16 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat de prestations de services présenté par la Régie de Quartier d'Uckange relatif à l'enlèvement des ordures non ménagères déposées autour des containers et des espaces verts contigus aux immeubles appartenant à Batigère – Sarel des quartiers ouest à Uckange.

**DECISION N° 2005-153            19 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter les notes d'honoraires de Maître Fleschen relatives à l'assignation d'une entreprise devant Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Thionville.

**DECISION N° 2005-154            7 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition du Billard-Club de Florange relative à l'insertion d'une demi-page de publicité avec logo dans la plaquette destinée à l'organisation du grand prix européen de billard artistique de la confédération européenne de billard.

**DECISION N° 2005-155            19 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter la proposition du groupement composé des sociétés l'Archivolte, IPH, TECS et Ecolor pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre de mise en sécurité du site du haut fourneau n° 4 d'Uckange.

**DECISION N° 2005-156            28 DECEMBRE 2005**

**DECIDE** d'accepter le contrat de maintenance préventive définissant l'intervention de la société MARINER pour le robot de nettoyage affecté à la piscine de Hayange.

**DECISION N° 2006-001            3    JANVIER 2006**

**DECIDE** d'annuler la décision n° 2005-148 du 13.12.05 et d'accepter la proposition d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une piste cyclable entre Knutange et Uckange, présentée par le groupement « L »Atelier des Territoires / Thierry Weill Paysages/Société Lorraine d'Ingénierie »

**DECISION N° 2006-002            4    JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter la convention de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour l'opération « Site du Haut-Fourneau n° 4 », de la société ACE BTP.

**DECISION N° 2006-003            5    JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société INGEROP pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'une zone de loisirs sur le site de la Paix à Knutange.

**DECISION N° 2006-004            10    JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire depuis le 3 octobre 2005, pour la période du 1er au 16 décembre 2005.

**DECISION N° 2006-005            4            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accorder une gratification à un étudiant stagiaire depuis le 5 septembre 2005, pour la période du 1er au 22 décembre 2005.

**DECISION N° 2006-006            4            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter la cotisation au Carrefour des Pays Lorrains pour l'année 2006.

**DECISION N° 2006-007            12            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter la convention de maîtrise d'œuvre entre la communauté d'agglomération du val de Fensch et M. Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques et M. Philippe François, vérificateur des monuments historiques, pour la réalisation des travaux de la chapelle de Morlange.

**DECISION N° 2006-008            16            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de location d'une Peugeot 206 proposé par la société BAILLY PEUGEOT pour une période de 24 mois à compter du 19 janvier 2006.

**DECISION N° 2006-009            17            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de télémaintenance et hotline du proxy inversé pour l'accès aux données SIG, présenté par la société RMI de Maxéville.

**DECISION N° 2006-010            17            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat fortigate « maintenance et mise à jour » du boîtier de sécurité permettant un accès sécurisé à Internet, présenté par la société RMI de Maxéville.

**DECISION N° 2006-011            31            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition du groupement composé des sociétés Ateliers du Nord Ouest et Cabinet p. HD pour la réalisation d'une étude préalable pour la conservation du « maillon chaudières » - Site du Haut-Fourneau d'Uckange.

**DECISION N° 2006-012            26            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de collecte et remise à domicile du courrier proposé par La Poste à compter du 2 janvier 2006.

**DECISION N° 2006-013            27            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter la prise en charge par la communauté d'agglomération du val de Fensch des frais occasionnés par la révision du Plan Local d'Urbanisme de Nilvange

**DECISION N° 2006-014            30            JANVIER 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition du groupement solidaire composé des sociétés « Bureau du Paysage Espays, Philippe Hautcoeur et ERA SA » pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une zone de loisirs et d'activités sur le site Sainte-Neige à Neufchef.

**DECIDE** d'accepter le contrat proposé par la Régie communale d'Electricité d'Uckange définissant les modalités de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune des Hauts fourneaux, site de l'usine d'Uckange.

**DECIDE** d'accepter la proposition de la SARL Edouard Kloczko pour l'étude topographique relative à la réalisation de la véloroute voie verte « Charles le Téméraire » entre Thionville et Argancy.

**DECIDE** d'accorder une gratification à une étudiante, stagiaire depuis le 3 octobre 2005, pour la période du 3 au 31 janvier 2006.

**DECIDE** d'accorder une gratification à un étudiant, stagiaire depuis le 5 septembre 2005, pour la période du 4 au 31 janvier 2006.

**DECIDE** d'accepter l'intervention de VALOPREST s'engageant à intervenir pour le nettoyage des vitres de la piscine de Florange.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 7 novembre 2005 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2001 :

**Décision n° 01-2006** : approuve l'avenant n° 2 à la convention qui prolonge le délai d'attribution de la subvention à THYSSENKRUPP PRESTA FRANCE au 31 décembre 2006, vote les crédits non encore payés, soit 25 000 € et autorise le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

**Décision n° 02-2006** : adopte la modification du plan de financement de la campagne de communication sur la Fensch et ses affluents et autorise le Président, ou son représentant, à solliciter deux nouveaux partenaires, soit le Conseil Régional de Lorraine et l'Agence de l'Eau.

**Décision n° 03-2006** : adopte la modification du plan de financement de l'étude de niveau APD pour la réalisation de la véloroute « Charles le Téméraire » entre Thionville et Argancy, autorise le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Général de la Moselle et l'Etat conformément aux termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée par les co-signataires à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et décide de prendre en charge le financement de l'étude à défaut de l'octroi de tout ou partie d'une des subventions sollicitées.

**Décision n° 04A-2006** : adopte la modification du plan de financement de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une piste cyclable entre Knutange et Uckange, autorise le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Général de la Moselle au titre de la

PADTM et décide de prendre en charge le financement de l'étude à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée.

**Décision n° 04B-2006** : adopte la modification du plan de financement de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une piste cyclable entre Knutange et Uckange, autorise le Président, ou son représentant à solliciter l'Etat au titre du FEDER et décide de prendre en charge le financement de l'étude à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée.

**Décision n° 05-2006** : autorise le Président, ou son représentant, à verser une cotisation de 25 € pour l'adhésion 2006 à l'ASBL « Luxembourg et Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007 » et de prendre à sa charge l'ensemble des frais bancaires y afférents.

**Décision n° 06-2006** : adopte la modification du plan de financement de l'étude globale de réaffectation du site du Bureau Central et du château de Wendel à Hayange.

**Décision n° 07-2006** : autorise le Président, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires à la récupération de 3 715,75 € auprès de l'Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 45

**HAYANGE, le 22 février 2006**  
**Le Président**

**Michel PARADEIS**

---

**Etaient présents** : Mmes BECKER-MAZZERO, LAMBOUR, MANCINI, MIDON et POULAIN  
MM. ARNOULD, BAYER, BRILLET, BUDA, CHINI, CAYUELA, CEGLA, CORVISIER, DAVID, DE BACCO, GORI, GREINER, HAZEMANN, HILBERT, JURCZAK, KIEFER, LARICCHIUTA, LEONI, LIEBGOTT, MAISET, MAURER, MONTEREAU, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, PHILIPPS, PRISCAL, RAINERI, RUSCHER, SCHUSTER, SCHWARTZ, SCHWEICKERT, SONI, STEINER, TARILLON, VANIER et WETZ.

M. WETZ arrive à 19 H 10 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. DE BACCO arrive à 19 H 40 pendant le débat d'orientation budgétaire, point n° 2, et participe au vote des délibérations suivantes.

M. PHILIPPS arrive à 19 H 55 pendant le débat d'orientation budgétaire, point n° 2, et participe au vote des délibérations suivantes.

M. LIEBGOTT quitte la séance à 20 H 20, ne participe pas au vote de la délibérations n° 2006-005 et suivantes, et donne procuration à M. PARADEIS.

**Etaient absents excusés** : MM. BECK, DUPIRE, HARTENSTEIN, LENA et RENAUD,

**Etaient absents** : MM. HEYER et HEYERT,

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration** : BEY, CUSSET, GHEZZI et KOCEVAR, MM. AQUE, BEAUQUEL, LEONARDI, MALICK,